



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231213-DB20231204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Jean-Luc SCIEUX à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absente : 01

n°04

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2024

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Il est proposé en 2024 de conserver inchangés les taux d'imposition comme suit :

	2023	2024
Taux TH	17,34%	17,34%
Taux FB commune	30,83%	30,83%
Taux FB département	15,26%*	15,26%*
Taux FB	46,09%	46,09%
Taux FNB	44,22%	44,22%

*La disparition de la TH a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation ;

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases le produit des trois taxes sera le suivant :

	Taux	Base	Coefficient	Produit attendu
Taux TH	17,34%	4 411 050		764.876
Taux FB	46,09%	28 210 188		13.002.076
Coefficient correcteur	46,09%	28 750 730	0,148	1.967.805
Taux FNB	44,22%	214 200		94.719
TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU				15 829 476

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

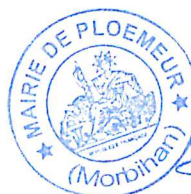
Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 3 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire